



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 05879

Numéro SIREN : 533 891 974

Nom ou dénomination : A.G.V.

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2017 sous le numéro de dépôt 33893

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERREFormulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2014

IMPOT SUR LES SOCIETES

DÉPÔT N° 33893

Exercice ouvert le	01012013	et clos le	31122013	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	

A IDENTIFICATION

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
AGV 40 RUE FERNAND PELLOUTIER 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	
SIRET 5 3 3 8 9 1 9 7 4 0 0 0 1 6	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	CONSEIL	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	3 290
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
			PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%
--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Cabinet CONFIDENTIA 18 RUE DE LA REDOUTE 92210 ST CLOUD	
Tél:	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: Lieu BOULOGNE BILLANCOURT
Tél:	Qualité et nom du signataire:
	Signature

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basée sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e
							f
							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.
1	2	3	4	5	6	7	8
OLIVIER DE FONTENAY 40 RUE FERNAND PELLOUTIER					6 078		
922100 BOULOGNE-BILLANCOURT							

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2013 ou exercice

Désignation de l'entreprise AGVdu 01012013Adresse 40 RUE FERNAND PELLOUTIER 92100 BOULOGNE BILLANCOURTau 31122013

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥) 6	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
						aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 €
par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE

(v. notice ① :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ①	
- de l'exercice 2013 (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice 2013 ⑩	
- de l'exercice précédent ⑪		- de l'exercice précédent ⑪	

Nom et qualité du signataire

A BOULOGNE BILLANCOURT le _____

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité,
de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT
Cabinet CONFIDENTIA

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entrepriseAGV

Adresse de l'entreprise40 RUE FERNAND PELLOUTIER92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro SIRET *53389197400016

Durée de l'exercice en nombre de mois *12Durée de l'exercice précédent *19

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122013		31122012	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016	450	450		
	Immobilisations corporelles *	028	030	18 004	14 587		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	157 420	157 420		
Total I (5)		044	048	175 874	168 346	172 457	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070	6 781	6 781		
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	074	696	696		
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	7 072	11 983		
	Charges constatées d'avance *	092	094		426		
	Total II	096	098	14 550	12 408		
Total général (I+II)		110	112	190 424	182 896	184 865	

PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	170 000	170 000	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134	5 879		
	Résultat de l'exercice	136	(3 375)	5 879	
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	172 504	175 879	
	Total II	154			
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	156			
	Emprunts et dettes assimilées	164			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	172	10 391	8 986	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	4 689		
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	10 391	8 986	
Total général (I + II + III)		180	182 896	184 865	

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies N° bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		AGV		Néant		*			
A - RÉSULTAT COMPTABLE						Exercice N clos le			Exercice N-1 clos le		
						13 1 1 2 2 0 1 3			13 1 1 2 2 0 1 2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210					
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
					services *	217		218	32 670	36 000	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222					
	Production immobilisée *					224					
	Subventions d'exploitation reçues					226					
	Autres produits					230	699				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	33 369		36 000		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234					
	Variation de stock (marchandises) *					236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238			39		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240					
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier		- immobilier		242	10 917		9 464		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		244	641		1 037		
	Rémunérations du personnel *					250	14 000		10 000		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	6 990		5 000		
	Dotations aux amortissements *					254	4 111		3 417		
	Dotations aux provisions					256					
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262			0		
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
	Total des charges d'exploitation (II)						264	36 659		28 958	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(3 290)		7 042	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)				280					
	Produits exceptionnels	(IV)				290					
	Charges financières	(V)				294					
	Charges exceptionnelles	(VI)				300	85		107		
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)				306			1 056		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	(3 375)		5 879		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314	3 375		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318					
	Provisions non déductibles *					322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324					
Déductions	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		85				
	Entreprise nouvelles (44, section)	986		Zone franche urbaine (44, sections et autres A)	987						
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, section A)	981		Jeune entreprise innovante (44, section A)	989						
	Divers* ZFA (44, quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352		354	3 290		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356					
	Déficits antérieurs reportables : *	dont imputés sur le résultat :						360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						370		372	3 290		
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	6 990	n° du centre de gestion agréé :	388			
Montant de la T.V.A. collectée		374	6 403	Effectif moyen du personnel* :	376	0	dont apprentis :	0	Effectif affecté à l'activité artisanale	861	
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378	960	Montants des prélèvements personnels de marchandises*	399		handicapés :	0			

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : AGV

31/12/2013

Détail des réintégrations diverses		
AMENDES		85
Total des réintégrations diverses	330	85

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : AGV

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	450	412		414		416	450	450
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	18 004	462		464		466	18 004	18 004
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	157 420	482		484		486	157 420	157 420
TOTAL		490	175 874	492		494		496	175 874	175 874
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	3 417	552	4 111	554		556	7 528	
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
TOTAL		570	3 417	572	4 111	574		576	7 528	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591			
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : AGV

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)		996	
Déficits reportables		984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice		860	3 290	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129	
Total des déficits restant à reporter		870	3 290	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 du Code des Transports)			
VI CREDITS D'IMPOTS				800			☐
Crédit d'impôt recherche		202		Crédit d'impôt pour dépenses de formation des dirigeants		203	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat		205		Crédit d'impôt investissement en Corse		206	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)		208		Autres imputations		211	
				Crédit d'impôt famille		204	
				Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage		207	
				Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi		139	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : AGV

31/12/2013

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : AGV

Exercice ouvert le : 01012013 et clos le : 31122013

Durée en nombre de mois 12

I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	

II - CONSOMMATION DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Abandon de créances à caractère financier (en partie)	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	

III - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	
Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur la 1329 et la 1330-CVAE)		117	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

QUADRATUS Informatique

Dossier N° CEO026 en Euros.

Cabinet CONFIDENTIA

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 3

N° SIRET

5 3 3 8 9 1 9 7 4 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AGV

ADRESSE (voie)

40 RUE FERNAND PELLOUTIER

CODE POSTAL

92100

VILLE

BOULOGNE BILLANCOURT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	17 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique OLIVIER DE FONTENAY Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.1.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 3

N° SIRET

5 3 3 8 9 1 9 7 4 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AGV

ADRESSE (voie)

40 RUE FERNAND PELLOUTIER

CODE POSTAL

92100

VILLE

BOULOGNE BILLANCOURT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

1

Forme juridique

SAS

Dénomination

DRDH

N° SIREN (si société établie en France)

5 0 4 8 1 5 7 2 1

% de détention

92.60

Adresse :

N°

1

Voie

B avenue de l'Europe

Code postal

92300

Commune

LEVALLOIS PERRET

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			

5.1

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité			85.00
15/04/2013 BQU Pénalité, amende fisc.pénalit	17.00		
15/04/2013 BQU Pénalité, amende fisc.pénalit	35.00		
31/05/2013 BQU Pénalité, amende fisc.pénalit	33.00		

Cabinet CONFIDENTIAL

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2013	12	31/12/2012	19	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	170 000		170 000			
10100000 Capital	170 000		170 000			
REPORT A NOUVEAU	5 879				5 879	
11000000 Report à nouveau(solde crédit)	5 879				5 879	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	3 375		5 879		9 255	157.41
TOTAL I	172 504		175 879		3 375	1.92
AUTRES DETTES	10 391		8 986		1 405	15.64
43000000 Sécu.sociale,autres organismes	4 991				4 991	
43700000 Autres organismes sociaux			5 000		5 000	100.00
44400000 Etat Impôts sur les bénéfice			1 056		1 056	100.00
44551000 T.V.A. à décaisser	241		1 136		895	78.79
44571000 T.V.A. collectée	471				471	
45500000 Associés Comptes courants	1 101				1 101	
45500001 Compte courant DRDH	3 588		1 794		1 794	100.00
TOTAL III	10 391		8 986		1 405	15.64
TOTAL GENERAL	182 896		184 865		1 970	1.07

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2013	12	31/12/2012	19	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	32 670		36 000		3 330	9.25
70600000 Prestations de services	32 670		36 000		3 330	9.25
AUTRES PRODUITS	699				699	
75000000 Autres prods gestion courante	696				696	
75800000 Prodt divers gestion courante	2				2	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	33 369		36 000		2 631	7.31
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS			39		39	100.00
60225000 Fourniture de bureau			39		39	100.00
AUTRES CHARGES EXTERNES	10 917		9 464		1 453	15.35
60640000 Fournitures administratives			184		184	100.00
61600000 Primes d'assurances	2 941		103		2 839	NS
61610000 Multirisques			304		304	100.00
62260000 Honoraires	1 500		1 500			
62270000 Frais d'actes et contentieux	41		474		433	91.41
62341000 Sponsoring Lisson Gallery			2 000		2 000	100.00
62500000 Déplacements,mission réception	6 078		4 452		1 626	36.53
62700000 Services bancaires et assimilé	357		449		91	20.32
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	641		1 037		396	38.19
63512000 Taxes foncières	641		608		33	5.43
63540000 Droit enregistrement et timbre			429		429	100.00
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	14 000		10 000		4 000	40.00
64100000 Rémunérations du personnel	14 000				14 000	
64400000 Rémunérat. travail exploitant			10 000		10 000	100.00
CHARGES SOCIALES	6 990		5 000		1 990	39.80
64500000 Chge sécurité sociale,prévoy	4 991				4 991	
64510000 Cotisations à l'URSSAF	1 999				1 999	
64600000 Cotisation sociale personnelle			5 000		5 000	100.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	4 111		3 417		694	20.31
68112000 Dot. amort. Immob corporelles	4 111		3 417		694	20.31
AUTRES CHARGES			0		0	100.00
65800000 Chge diverse gestion courante			0		0	100.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	36 659		28 958		7 701	26.60
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	3 290		7 042		10 333	146.72
CHARGES EXCEPTIONNELLES	85		107		22	20.56
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité	85		107		22	20.56
IMPOTS SUR LES BENEFICES			1 056		1 056	100.00
69500000 Impôts sur les bénéfices			1 056		1 056	100.00
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	3 375		5 879		9 255	157.41

Date 16/04/2014	Tableau de cohérence des liasses fiscales Client CEO026 AGV 40 RUE FERNAND PELLOUTIER 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	Référence	Page 1
Collaborateur SM		Exercice 01/01/2013 31/12/2013	

[illegible]

AGV

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique au capital de 170.000 euros
Siège social : 40, rue Fernand Pelloutier
92100 Boulogne Billancourt
533 891 974 R.C.S NANTERRE

PROCES-VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 23.06.2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois juin, à 9heures,

L'associé unique de la société AGV, société à Responsabilité Limitée à Associé Unique au capital de 170.000 euros dont le siège social est sis 40 rue Fernand Pelloutier – 92 100 Boulogne Billancourt et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 533 891 974 R.C.S Nanterre (la « **Société** ») a organisé ce jour une assemblée générale ordinaire (l'« **Assemblée Générale** ») au siège de la Société.

Monsieur Olivier de Fontenay, Gérant de la Société, préside l'Assemblée Générale (le « **Président** »).

Le Président a préalablement à l'Assemblée Générale réuni l'ensemble des documents suivants :

- le rapport de gestion du Gérant de la Société ;
- les comptes annuels clos le 31 décembre 2013 (bilan, compte de résultat et annexes) ; et
- le projet de texte de résolutions soumises à l'Assemblée Générale.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire :

1. Lecture du rapport de gestion du gérant de la Société ;
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
3. Quitus au Gérant de la Société ;
4. Questions diverses ; et
5. Pouvoirs en vue des formalités légales de publicité et de dépôt.

Le Président donne lecture de son rapport de gestion.

Les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

✓

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

Première résolution

L'Assemblée Générale,

après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et sur les comptes dudit exercice,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ce rapport et qui se soldent par un déficit de 3.375 euros.

Cette résolution, est adoptée par l'Associé Unique.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, donne quitus de sa gestion au gérant de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution, est adoptée par l'Associé Unique.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs résolutions adoptées par les associés.

Cette résolution, est adoptée par l'Associé Unique.

* * * * *

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.



Le Président

Monsieur Olivier de Fontenay

Payeur:

Destinataire :

A.G.V.
40, RUE Fernand Pelloutier
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Nos réf : / n° 24115
Dossier : 2011 B 05879
A.G.V.
Opérateur : ARO

NANTERRE, le 01 Août 2017

REÇU DE DÉPÔT D'UN DOSSIER

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE,

certifie avoir reçu en date du 01/08/2017, une demande

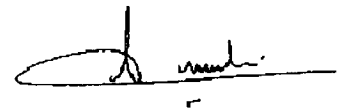
- ☐ d'immatriculation au R.C.S ou au R.S.A.C
- ☐ d'inscription modificative ou de radiation (R.C.S ou R.S.A.C)
- ☐ d'avis provisoire de ventes et cessions
- ☒ de dépôt d'actes et statuts ou de comptes annuels

de la société A.G.V. qui a été enregistrée sous le numéro: 533 891 974

Les frais de greffe d'un montant de 47.96 EUR ont été réglés par Carte bancaire

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Greffier



La référence ci-dessus vous permet, dès à présent, de suivre l'état d'avancement de votre dossier, en temps réel, sur le site www.infogreffe.fr : Rubrique "Formalités en ligne", puis "Suivi des formalités"